



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 17 février 2015 à 19h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Jacques Fortin
Daniel Forgues

Était absent à la séance :

Monsieur le conseiller : Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

15-02-29

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire 20 janvier 2015.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

15-02-30
8.1
RÉSOLUTION – APPUI AU PROJET DE LOI C-641 – LOI ASSURANT LA COMPATIBILITÉ DES LOIS FÉDÉRALES AVEC LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

CONSIDÉRANT le projet de loi C-641 visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

CONSIDÉRANT la demande d'appui à ce projet de loi formulée par monsieur Romeo Saganash, député fédéral d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou, dans sa lettre du 26 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la ville de Chapais appuie le projet de loi C-641, soit la Loi assurant la compatibilité des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-02-31
8.2
RÉSOLUTION – APPUI AU GROUPE NEURONES POUR LA PROCLAMATION DES « JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (JPS) » EN JAMÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le Groupe neurones, instance régionale de concertation et de mobilisation en persévérance scolaire et en réussite éducative au Nord-du-Québec, sollicite l'appui des quatre villes, des trois localités et des deux députés du territoire jamésien afin de mobiliser et de concerter toute la population à participer aux



« Journées de la persévérance scolaire (JPS) » qui se tiendront du 16 au 20 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Neurones souhaite l'appui de la Ville de Chapais afin de proclamer les « Journées de la persévérance scolaire (JPS) »;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais appuie le Groupe Neurones afin de proclamer les « Journées de la persévérance scolaire (JPS) » en Jamésie du 16 au 20 février 2015;

QUE durant les « Journées de la persévérance scolaire », la Ville de Chapais hissera un drapeau afin de sensibiliser la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-02-32

8.3

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Chapais et la Corporation des loisirs en septembre 2007, la Corporation des loisirs accepte que le Ville de Chapais nomme un représentant à son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller municipal Jacques Fortin accepte de remplacer madame Denise Larouche sur le conseil d'administration de la Corporations des loisirs de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais nomme monsieur Jacques Fortin, en remplacement de madame Denise Larouche, pour siéger comme représentant de la Ville de Chapais au conseil d'administration de la Corporation des loisirs de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

15-02-33

9.1

RÉSOLUTION – NOMINATION DE MADAME MÉLANIE GAGNÉ AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QUE le 3^e alinéa de l'article 112 de la *Loi sur les Cités et Villes* mentionne que le conseil municipal peut désigner un fonctionnaire ou employé de la municipalité pour exercer les fonctions de directeur général adjoint, qui remplace le directeur général en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de celui-ci ou en cas de vacance de son poste;



CONSIDÉRANT QUE, depuis la nomination de madame Mariève Bernier à titre de directrice générale (résolution 14-12-337), le poste de directeur général adjoint est vacant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de nommer un fonctionnaire municipal qui exercera les fonctions de directeur général adjoint et de greffier suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint aura les mêmes pouvoirs que la directrice générale, en cas d'absence de celle-ci;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement par la Ville de Chapais pour combler ce poste est terminé;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors des comités pléniers du 2 février et du 16 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais désigne madame Mélanie Gagné pour exercer les fonctions de directrice générale adjointe et greffière suppléante;

QUE madame Gagné entrera en fonction le 26 février 2015;

QUE la directrice générale, madame Mariève Bernier et le maire, monsieur Steve Gamache, soient autorisés à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

15-02-34

RÉSOLUTION – AUTORISATION SIGNATAIRE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE SUPPLÉANTE – CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT la nomination d'une nouvelle directrice générale adjointe et greffière suppléante;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'ajout de madame Gagné comme signataire aux comptes de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tout document relatif à tout compte que détient ou détiendra la Ville de Chapais à la Caisse Desjardins de Chibougamau et ce, à compter du 26 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

15-02-35

RÉSOLUTION – NOMINATION DE MADAME MÉLANIE GAGNÉ À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes*



publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., Chapitre A-2.1);

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, actuellement responsable de l'accès à l'information, quittera pour un congé de maternité d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Mélanie Gagné officiellement à titre de responsable de l'accès à l'information en vertu de l'article 8 de la même Loi;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE madame Mélanie Gagnon, directrice générale adjointe et greffière suppléante soit et est nommée à titre de responsable de l'accès à l'information pour la Ville de Chapais à compter du 9 mars 2015;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-02-36

9.4

RÉSOLUTION – NOMINATION – COMITÉ AVISEUR DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au programme du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un représentant au sein du comité aviseur du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle représentante de la Ville au sein du comité aviseur du Pacte rural quittera pour un congé de maternité d'un an;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

DE nommer madame Mélanie Gagnée, directrice générale adjointe et greffière suppléante à titre de représentant de la Ville de Chapais au sein du comité aviseur du Pacte rural;

QUE cette nomination soit effective à compter du 26 février 2015;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la Corporation de Développement Économique de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

15-02-37

10.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR UNE BANQUE DE NOMS POUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE, LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET LE



SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE certains de nos services municipaux ont besoin de procéder à la sélection de nouveaux candidats afin de maintenir les effectifs à un niveau acceptable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la formation d'une banque de candidatures au moyen d'un appel d'offres public via le journal local « La Tribune chapaisienne » et le site Internet de la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la ville de Chapais autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à procéder par appel d'offres public pour la création d'une banque de noms pour l'Administration municipale, le Service des travaux publics et Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

15-02-38 11.1 RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS JANVIER 2015

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de janvier 2015 s'élevant à 261 166,08 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 196 216,95 \$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-02-39 11.2 RÉSOLUTION –AUTORISATION – OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Conformément à l'article 303 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire Steve Gamache déclare son intérêt en lien avec une demande d'aide financière présentée dans cette résolution. Il se retire de la séance, tout comme il l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 2013-09-17, la Ville de Chapais adoptait sa Politique d'attribution des aides financières;



CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette politique, la Ville de Chapais a reçu des demandes d'aide financières de Centraide, de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, de la Commission de

Loisirs et des Sports, des Chevaliers de Colomb et Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes ont été traitées lors des rencontres plénières du 20 janvier, du 2 février et du 16 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais contribue financièrement aux demandes d'aide financières suivantes :

- Chevaliers de Colomb (Tournoi de hockey des Chevaliers de Colomb, du 13 au 15 mars 2015) - **1 250 \$**
- Centraide (Tournoi de curling Centraide, les 13 et 14 mars 2015) - **200 \$**, soit 100 \$ par équipe;
- Commission Loisirs et Sport de la Baie-James (Bourse sportive Nord-du-Québec 2015-2016) - **200 \$** ;
- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (Campagne annuelle) - **100 \$** ;
- Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie (Projet de la Francophonie) – **200 \$**;

QUE ces sommes soient puisées à même le poste budgétaire 02-622000-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Steve Gamache réintègre la séance.

15-02-40

11.3

RÉSOLUTION - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CHAPAIS
LIGNE VERTE – CONTRIBUTION AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a participé à la fondation de Chapais Ligne verte en septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la Ville de Chapais de renouveler sa contribution pour une période de 16 mois, soit de septembre 2014 à août 2015;

CONSIDÉRANT QUE le service de Chapais Ligne Verte répond à une demande grandissante des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier du ministère des Transports à Chapais Ligne Verte s'établit au double de la participation financière des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Chapais approuve le versement d'une aide financière d'un montant de 13 300 \$ à Chapais Ligne Verte pour la période de septembre 2014 à décembre 2015;



QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02 370 00493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-02-41 11.4
RÉSOLUTION – AUTORISATION – VERSEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT AU PACTE RURAL POUR L'ANNÉE 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire continuer à soutenir le développement de la communauté chapaisienne;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de participer à la mise en œuvre du Pacte rural à Chapais pour l'année financière 2014-2015;

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de Développement économique de Chapais, datée du 17 février, concernant le versement relatif à la portion du budget de fonctionnement assumé par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais verse la somme de 28 717 \$ à la Corporation de Développement économique de Chapais le fonctionnement du Pacte rural pour l'année 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
GREFFE

15-02-42 12.1
RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER L'ARTICLE 7.7 DU RÈGLEMENT 92-287, CONCERNANT LE DÉGEL DES BRANCHEMENTS DE SERVICE D'AQUEDUC

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le conseil municipal procèdera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement ayant pour effet de modifier l'article 7.7 du règlement 92-287, concernant le dégel des branchements de service d'aqueduc.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

15-02-43 12.2
RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES COLPORTAGES, LES COMMERÇANTS ITINÉRANTS, LES REGRATTIERS, LES PRÊTEURS SUR GAGES ET LES CANTINES MOBILES

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le conseil municipal procèdera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant les colportages, les commerçants itinérants, les regrattiers, les prêteurs sur gages et les cantines mobiles.



Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

15-02-44 12.3
**RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT
LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le conseil municipal procèdera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

15-02-45 12.4
**RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR
OBJET LA TARIFICATION DES MATIÈRES ACCEPTÉES À
L'ÉCOCENTRE DE CHAPAIS**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procèdera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement ayant pour objet de régir la tarification des matières acceptées à l'Écocentre de Chapais.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

15-02-46 12.5
**RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT
LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le conseil municipal procèdera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

15-02-47 12.6
**RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR
OBJET L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DU
RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procèdera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement ayant pour objet l'utilisation de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

**13.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT**



15-02-48

13.1

RÉSOLUTION - AUTORISATION D'AMORCER LE PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret 548-2013 relatif au cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles*, la Ville doit procéder à la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles, tel que prévu à l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le conseil doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais amorce le processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles;

QU'un avis public annonçant l'amorce du processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles soit diffusé dans un journal publié sur son territoire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.

TRAVAUX PUBLICS

16.

SERVICE DES INCENDIES

16.1

14-02-49

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL »

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers



possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel »;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais prévoit la formation de neuf (9) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 février 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais présente une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel » au ministère de la Sécurité publique;

QUE cette demande soit transmise au Gouvernement Régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

18. **VARIA**

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen demande au conseil municipal de revoir l'article 25 du Règlement concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique (interdiction de stationnement durant la période hivernale) afin de trouver une solution qui facilite le déneigement tout en accommodant la population.

Le maire répond que le règlement, adopté cet été, est plus permissif que l'ancien, dont l'interdiction de stationner dans les rues était imposée 24 heures sur 24. Ce règlement restera en vigueur pour le reste de l'hiver, mais le conseil est ouvert à réévaluer ce règlement pour l'an prochain.



20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DE CONSEILLÈRES

Monsieur Jacques Fortin mentionne que le conseil est ouvert aux suggestions de la population et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires aux élus ou à la direction générale.

Madame Roxanne Tremblay félicite les organisateurs du « Défi polaire 2015 », pour la réussite de l'événement qui s'est tenu le 14 février dernier.

Madame Lucie Tremblay remercie les gens qui ont participé à la levée de fonds au profit du Manoir Pierre-Guénette, qui a générée un profit net de 1 340 \$. Elle remercie également, mesdames Denise Larouche et Denise Lacasse pour leur implication dans cette activité.

Monsieur Steve Gamache présente la campagne *Notre or bleu*, une initiative de la Corporation de développement économique de Chapais visant la mise en valeur de l'eau de Chapais. Des verres et des pichets à cette effigie seront en vente à l'hôtel de ville et seront distribués dans les lieux municipaux. De plus des pichets seront distribués gratuitement dans les restaurants et hôtels de Chapais.

M. Gamache invite la population à la soirée d'information concernant L'Aire faunique communautaire du Lac Opémisca (AFC), qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 19 h à la salle communautaire de Chapais.

Il invite également la population à assister à la rencontre d'information avec Métaux BlackRock, qui aura lieu le lundi 23 février 2015 à 19 h à la salle communautaire de Chapais.

Enfin, il annonce la tenue du Tournoi de hockey annuel des Chevaliers de Colomb, qui aura lieu du 13 au 15 mars prochain.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

14-02-50

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h41.

Steve Gamache

Mariève Bernier

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière